

## MAIRIE DE VARENNES/TECHE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 20 Janvier 2017, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

#### A L'ORDRE DU JOUR :

##### Réfection toiture Auberge de la Têche 3<sup>ème</sup> tranche :

Le Conseil Municipal décide d'effectuer la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de réfection de la toiture de l'Auberge de la Têche, pour un montant de **10 302 € HT**. Il demande pour l'année 2017, le soutien du Département au titre du dispositif de soutien aux services en milieu rural, soit 30% du coût HT des travaux, le concours de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux, soit 35% du coût HT des travaux, et sollicite l'aide de la Région au titre du plan en faveur de la ruralité, soit 15% du coût HT des travaux.

##### Accessibilité aux personnes à mobilité réduite mairie et église :

Afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la mairie et à l'église, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux d'aménagement, pour un montant de **11 355 € HT**. Il demande le concours de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de concours complémentaire particulier pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, soit 50% du coût HT des travaux, et sollicite l'aide de la Région au titre du plan en faveur de la ruralité, soit 30% du coût HT des travaux.

##### Dispositif de solidarité Départemental :

La commune de VARENNES/TECHE faisant partie de la liste des 100 communes arrêtée par le Département, considérées comme « défavorisées » en regard de critères physiques et fiscaux, elle bénéficie d'une subvention allouée par le Département, au titre du dispositif de solidarité départemental, pouvant être affectée à des travaux d'entretien ou d'acquisition d'équipements, soit de 50% sur une dépense subventionnable plafond de 10 000 €

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'entretien de la voirie et l'acquisition de divers équipements, pour un montant total de **14 304,85 € HT**, en demandant le soutien du Département au titre de ce dispositif.

##### Ouverture ligne de trésorerie 2017 :

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour établir et signer la convention nécessaire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, destinée à faciliter l'exécution budgétaire, d'un montant de **30 000 €uros** au taux de référence EURIBOR 3 mois + marge de 1,40% pour une durée de 12 mois, auprès du Crédit Agricole Centre France.